

**Extrait du
Bulletin Officiel des Finances Publiques-Impôts**

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Identifiant juridique : BOI-ANNX-000056-19/04/2019

Date de publication : 19/04/2019

Date de fin de publication : 06/03/2020

Autres annexes

ANNEXE - RSA - Évaluation de l'avantage résultant de l'usage privé d'un véhicule mis à la disposition du salarié

Modes d'évaluation		Véhicule acheté		Véhicule en location (le cas échéant avec option d'achat)
		Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	
Selon dépenses réelles (évaluation annuelle)	Dépenses prises en compte	Amortissement, soit 20 % du coût d'achat TTC du véhicule + assurances + frais d'entretien	Amortissement, soit 10 % du coût d'achat TTC du véhicule + assurances + frais d'entretien	Coût de location + assurances + frais d'entretien
	Montant de l'avantage en nature	Montant total des dépenses ci-dessus x kilométrage à titre privé/kilométrage total du véhicule + le cas échéant, frais réels de carburant pris en charge par l'employeur		

Selon forfait annuel	L'employeur ne paie pas le carburant	9 % du coût d'achat TTC du véhicule	6 % du coût d'achat TTC du véhicule	30 % du coût global annuel (location, assurance, entretien) (évaluation plafonnée à celle applicable pour les véhicules achetés)
	L'employeur paie le carburant	Idem + frais réels de carburant ou sur option 12 % du coût d'achat TTC du véhicule	Idem + frais réels de carburant ou sur option 9 % du coût d'achat TTC du véhicule	Idem + frais réels de carburant ou sur option 40 % du coût global annuel (location, assurance, entretien, carburant) (évaluation plafonnée à celle applicable pour les véhicules achetés)

Commentaire(s) renvoyant à ce document :

[RSA - Base d'imposition des traitements, salaires et revenus assimilés - Détermination du revenu brut - Évaluation des avantages en nature](#)